



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D194 – Attractivité - Modification des tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public du port de plaisance Flandre Lys.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,
Vu la délibération n°2025D011 du 11 février 2025 relative à la fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public du port de plaisance Flandre Lys,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il appartient exclusivement à l'assemblée délibérante de décider la fixation des taux ou tarifs, des taxes ou redevances, notamment en matière d'occupation du domaine public.

Il est proposé de modifier le montant de la redevance, due dans le cadre d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public du port par un commerce ambulant comme suit :

- Pour l'installation d'un commerce ambulant :
 - o 8 €/jour (charges incluses) du lundi au vendredi ainsi que pendant les fêtes du 15 août et le marché de Noël
 - o 14€/jour (charges incluses) pour les samedis, dimanches, jours fériés et ponts (autres que les fêtes du 15 août et marché de Noël).

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- FIXER à compter du 1^{er} mai 2026 les tarifs de redevances pour l'occupation temporaire du domaine public de la concession du port de plaisance Flandre Lys, comme suit :
 - Pour l'installation de foodtruck :
 - o 28 €/weekend des mois de mai, juin et septembre, charges incluses
 - o 14€/jour pour les jours fériés et ponts (hors juillet/août), charges incluses
 - o 86 €/semaine de sept jours des mois de juillet et août, charges incluses.
 - Pour l'installation d'un commerce ambulant :
 - o 8 €/jour (charges incluses) du lundi au vendredi ainsi que pendant les fêtes du 15 août et le marché de Noël
 - o 14€/jour (charges incluses) pour les samedis, dimanches, jours fériés et ponts (autres que les fêtes du 15 août et marché de Noël).
 - Pour l'extension de terrasses simples avec tables et chaises : 2€/m²/mois
 - Pour l'organisation d'activités terrestres sportives et de bien-être par des prestataires : 15€ la demi-journée et 25€ la journée charges éventuelles incluses.
- AUTORISER la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

